

Zeitschrift: Der Schweizer Sammler und Familienforscher = Le collectionneur et généalogiste suisse

Herausgeber: Schweizer Bibliophilen-Gesellschaft; Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 11 (1937)

Heft: 7: Vereinigung schweizerischer Bibliothekare = Association des bibliothécaires suisses : Nachrichten = Nouvelles

Artikel: La Bibliothèque municipale et Salle de lecture J.-J. Mercier à Lausanne

Autor: Messerli, Renée

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-387337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vereinigung schweizerischer Bibliothekare

Association des bibliothécaires suisses

Nachrichten — *Nouvelles*

XIII. Jahrgang — No. 7.

7. August 1937

REDAKTION: Dr. M. GODET, Schweiz. Landesbibliothek, BERN

Die Jahresversammlung

der Vereinigung schweizerischer Bibliothekare findet dieses Jahr den 9. und 10. Oktober in Genf statt. Daran schliesst sich am 11. Oktober ein Ausbildungskurs an.

L'assemblée annuelle

de l'Association des bibliothécaires aura lieu à Genève les 9 et 10 octobre. Elle sera suivie, le 11 octobre, d'un cours de perfectionnement.

La Bibliothèque municipale et Salle de lecture

J.-J. Mercier à Lausanne

Lorsqu'en 1932 la famille de M. J.-J. Mercier fit don à la ville de Lausanne d'une somme de 50 000 francs pour la création d'une salle de lecture publique, les autorités lausannoises décidèrent de réserver sur le budget de la ville une somme qui permettrait, en complétant le don Mercier, de créer une bibliothèque publique, dont le projet avait été plusieurs fois mis à l'étude puis laissé de côté.

La Bibliothèque Moderne fonctionnait déjà depuis un an à Genève et son succès permettait d'espérer qu'une création du même genre serait bien accueillie à Lausanne. Il fallait toutefois

tenir compte qu'à Genève la Bibliothèque Moderne pouvait n'être qu'un complément aux quatre bibliothèques populaires déjà existantes, tandis que la bibliothèque de Lausanne devrait combiner l'attrait des livres récréatifs avec celui d'ouvrages plus sérieux de vulgarisation scientifique et de documentation. D'autre part, les moyens financiers mis à la disposition des organisateurs étaient beaucoup plus restreints : la moitié du don devait être placée pour porter intérêt et le budget de la première année — qui alla par la suite en diminuant — était de 20 000 francs.

La bibliothécaire¹⁾, nommée par voie de concours public en octobre 1933, fut chargée de réaliser ce projet. L'expérience et les conseils de Mademoiselle Rivier²⁾ lui furent très utiles, et le 17 novembre 1934, la Bibliothèque Municipale ouvrait ses portes au public.

La Bibliothèque occupe le rez-de-chaussée d'un bâtiment scolaire situé à un passage très fréquenté du centre de la ville. Elle se compose d'une grande salle orientée au sud, formant à gauche de l'entrée la salle de lecture et à droite la bibliothèque de prêt. Son aménagement, le système de prêt et le classement sont du même type que celui décrit si clairement dans l'article sur la Bibliothèque Moderne paru dans les «Nouvelles» (N° du 27 janvier 1937). A ceci près qu'il n'y a pas de surveillant spécial pour la salle de lecture et que l'assistante comme la bibliothécaire doit tout son temps à la bibliothèque.

Le public lausannois vit dans l'indifférence la création de ce nouvel organisme. Des esprits bien informés prétendaient qu'on ne lisait plus, la jeunesse surtout, et que Lausanne était bien assez fournie avec la Bibliothèque Cantonale et Universitaire à l'étroit dans des locaux incommodes et les bibliothèques privées. C'est

¹⁾ Mlle. Renée Messerli. (*Réd.*)

²⁾ Bibliothécaire de la Bibliothèque Moderne, Genève. (*Réd.*)

donc avec curiosité et une certaine anxiété que les premiers résultats furent attendus.

La Salle de lecture contient environ 400 volumes de référence, une soixantaine de revues et six quotidiens. Elle fut dès l'abord très fréquentée; le vœu des lecteurs serait que le nombre des journaux augmentât afin de n'avoir pas à les aller lire au café. Désir légitime que nous ne pouvons satisfaire avec le peu de place et de ressources dont nous disposons.

Les résultats atteints par le service de prêt ont dépassé les prévisions les plus optimistes. Le nombre des lecteurs inscrits à fin décembre 1935 était de 2828, et fin 1936 de 4986. Le nombre des prêts pour 1935 de 54 741 et pour 1936 de 90 649, soit une moyenne journalière de 182 en 1935 et de 318 en 1936. (La Bibliothèque a été fermée trois semaines en été 1936 et pas en 1935.) Il est à noter que le nombre des volumes pour le prêt ne dépassait pas 3000 en janvier 1935 et 6000 à fin décembre 1936.

Dès le début, nous avons été frappés par le nombre de jeunes qui désiraient emprunter des livres. D'après le règlement, l'accès n'était permis qu'à partir de 16 ans. Peu à peu les exceptions pour les enfants de 12 à 15 ans devinrent si nombreuses, comme aussi les demandes des parents de livres pour leurs enfants, et nos difficultés si grandes pour leur proposer des livres adéquats, qu'en 1936 nous avons paré au plus pressé en réunissant dans un rayon spécial quelques romans, contes et légendes et en achetant plusieurs volumes pour compléter cette section. Le succès de cet arrangement fut immédiat et tout au long de 1936, les demandes de livres d'enfants n'ont fait qu'augmenter. A la fin de l'année, les quelque 250 volumes que nous avons réunis étaient sortis 4723 fois. Le règlement a été modifié en ce sens qu'aucune limite d'âge n'est fixée pour les enfants qui, avec l'autorisation de leurs parents, veulent fréquenter la Bibliothèque. Ce système a certainement ses inconvénients, mais il nous a paru préférable au renvoi des enfants qui, très souvent, s'intéressent aussi aux livres d'his-

toire naturelle, de sport, de sciences appliqués. Quant à demander des crédits pour une vraie section des jeunes, comme à Genève par exemple, il n'y fallait pas songer, heureux que nous sommes si l'on ne nous rogne pas le budget annuel de façon désastreuse.

Quels sont les genres d'ouvrages les plus demandés ? Les statistiques faites chaque jour répondent à cette question. Il est certain que la composition de la bibliothèque influence la répartition des prêts et réciproquement, car le choix des livres à acheter est dominé par les goûts des lecteurs. Voici, en regard, le pourcentage du nombre total des prêts pour 1935 et 1936 et le pourcentage du nombre total des livres à fin 1936 pour chaque classe :

	% du nombre total des prêts		% du total des volumes
	1935	1936	
Philosophie	1.9	1.8	2.2
Religion	0.9	1	2
Sciences sociales	3.1	2.8	4.4
Linguistique	0.4	0.3	1.1
Sciences et techniques	4.9	5.5	9.8
Arts et sports	3.3	3.3	5.3
Littérature	5	5.5	9.5
Histoire	7.7	7.2	7.5
Géographie	9.4	8.7	7.8
Biographie	7.4	8.5	9.6
Romans	56	45.8	31.7
Romans en langues étrangères		4.1	5.5
Romans pour enfants		5.5	3.5

La différence initiale entre la Bibliothèque de Lausanne et celle de Genève, plus de romans, moins de livres techniques, se retrouve dans la répartition des prêts. Les rubriques sciences, techniques et arts n'ont pas encore pu être développées, qui pourtant méritaient de l'être, car Lausanne ne possède pas de bibliothèque spécialisée ouverte au public.

Une opinion souvent émise veut qu'une bibliothèque ne justifie pas son existence par le nombre de volumes qu'elle prête, mais par l'influence qu'elle exerce. Or, comment mesurer cette influence et une bibliothèque doit-elle vraiment faire autre chose qu'inciter à lire, et à lire non seulement pour passer le temps, mais aussi pour acquérir des connaissances nouvelles. La Bibliothèque Municipale de Lausanne a eu l'ambition de mettre à la portée du public, gratuitement et avec le minimum de formalités, des œuvres de tous genres et pour tous les goûts. Le libre accès au rayon a été pour beaucoup une révélation de la joie de bouquiner et a contribué, de pair avec la gratuité, au succès de la Bibliothèque. Notons en passant qu'en deux ans les vols n'ont pas atteint 20 volumes pour la salle de lecture et pour le prêt. C'est grâce au libre accès que beaucoup de lecteurs se sont intéressés à des livres qu'ils n'auraient pas autrement songé à emprunter. Les lecteurs, recrutés dans tous les milieux sociaux, ont apprécié la liberté absolue qui leur est laissée de choisir le livre qui leur convient et la faculté de demander des renseignements s'ils le désirent.

On peut conclure de ce qui précède que ni l'indépendance, ni le goût de la lecture ne font défaut au public lausannois. Souhaitons que d'autres villes, bientôt, fassent la même expérience.

Lausanne, le 12 juillet 1937.

Renée Messerli.

Schweizerische Volksbibliothek

Behörden. Durch Schreiben vom 24. Mai 1937 hat Dr. Hermann *Escher* wegen Gesundheitsgründen ein Rücktrittsgesuch sowohl als Mitglied des Vorstandes, wie als Mitglied und Präsident des Stiftungsrates eingereicht. Die Demission wurde mit Bedauern und mit dem Ausdruck tiefgefühlten Dankes für die grossen geleisteten Dienste angenommen. Als hochverdienter Gründer der